



## Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 février 2023

Membres présents : M. André JACOB, Maire, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, Mme Elodie ROTH épouse GAST

Absents excusés : M. Christian SCHNEIDER, Mme Stéphanie MESSMER, M. Alexandre FRIESS, conseillers municipaux

Le Maire rappelle que le conseil municipal prévu du mois de janvier a été annulé et salue les conseillers municipaux présents pour la première séance de l'année 2023.

Le procès-verbal du 2 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Mme Liliane BAUER assurera les fonctions de secrétaire de la séance et cosignera avec le Maire les délibérations adoptées à l'issue des débats.

### TRAVAUX EN COURS

#### Construction du nouveau groupe scolaire et travaux de mise aux normes du système de désenfumage et d'embellissement de la salle des fêtes

Les travaux de pose du placo-plâtre et du bardage sont en cours sur le chantier de construction du nouveau groupe scolaire, école maternelle-périscolaire.

A l'intérieur du bâtiment, une couche d'isolant sera posée et servira de support aux tuyaux du chauffage au sol qui seront recouverts d'une chape.

La couverture en enrobés du parking sera faite au printemps, lorsque les températures seront plus favorables.

L'éclairage public sera renforcé avec l'adjonction de quatre nouveaux lampadaires disposés par deux en limites Est et Ouest.

Les panneaux photovoltaïques sont en place sur la toiture.

La date d'achèvement des travaux est fixée fin mai 2023. Il est proposé de refaire une visite du chantier au printemps.

Le Maire propose d'organiser une cérémonie d'inauguration du groupe scolaire le samedi 2 septembre 2023 en association avec la Communauté de communes du Kochersberg.

Mme Elodie GAST estime qu'il faut d'ores et déjà anticiper les besoins en mobilier et matériel informatique. Mme Liliane BAUER confirme que les délais de livraison des tableaux blancs interactifs (TBI) sont longs et qu'il convient de passer commande rapidement.

#### Création du nouvel Espace associatif de Pfulgriesheim

La première réunion de chantier relative au programme de travaux de restructuration de l'ancien bâtiment du Crédit Mutuel en local associatif de proximité a eu lieu mercredi 1<sup>er</sup> février. Les marchés ont été notifiés fin janvier, à l'exception des lots 11 menuiserie intérieure et 9 carrelage qui feront l'objet d'une consultation directe auprès de prestataires avec lesquels la commune a l'habitude de travailler.

Un premier avenant au lot 4 « menuiserie extérieure » portant sur la motorisation des volets, entraînant un surcoût de 549.50 € TTC par rapport au montant du marché initial, est présenté par le Maire à l'assemblée. Cet avenant est approuvé par le conseil municipal.

M. Sébastien DURST demande que soit ajoutée une fenêtre avec sous-bassement à la place de la fenêtre existante côté Nord face au ruisseau. Il sera demandé au maître d'œuvre d'étudier la faisabilité de ce projet lors de la

prochaine réunion de chantier du 15 février 2023. Le Maire estime que compte-tenu de la proximité des berges, il est trop dangereux de positionner une porte-fenêtre ou une porte de secours sur le côté Nord du bâtiment.

#### AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Pour mémoire, le permis d'aménager du 26 novembre 2021 accordé à la SAS DELTAMENAGEMENT pour la création d'un lotissement d'habitation sur 1.71 ares au lieu-dit Meyeracker, rue de Griesheim, fait l'objet d'une procédure contentieuse en annulation par devant le Tribunal administratif de Strasbourg depuis le 23 mai 2022. La défense de la commune est assurée par Maître David GILLIG par délibération du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Le demandeur a toutefois engagé une nouvelle requête en annulation le 30 décembre 2022 à l'encontre du permis modificatif n° 1 du 25 octobre 2022. Dans le cadre de cette instance complémentaire, il est demandé au conseil municipal de délibérer à nouveau pour autoriser le Maire à ester en justice. Ce point est adopté à l'unanimité.

#### VOLET BUDGETAIRE

Le vote des documents budgétaires (compte administratif 2022, compte de gestion 2022 et budget primitif 2023) aura lieu lors de la prochaine séance du 10 mars 2023. A ce stade, le résultat de clôture 2022 du budget communal connu et vérifié avec les services comptables et arrêté à 798 707.37 € permet de réaliser une première projection des dépenses d'investissement sur l'exercice 2023 comme suit :

– restructuration de l'ancien bâtiment du Crédit Mutuel en un Espace associatif tous frais inclus, maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôle à déduire subvention de 29 000 € de la CEA	245 000 € TTC
– divers travaux à la salle des fêtes (dont nouvelle sono et relamping de la grande salle...)	65 000 € TTC
– remplacement de l'éclairage extérieur du stade de football et du terrain d'entraînement à déduire subvention de 18 000 € de la CEA	47 000 € TTC
– création de la voie verte (piste cyclable) entre Pfulgriesheim et Lampertheim (reste réel à charge 40 000 € après encaissement des subventions)	255 000 € TTC
– reliquat à verser à la CocoKO pour la construction de la nouvelle école maternelle fin 2023 voire en 2024	600 000 € TTC
– DIVERS : acquisition de mobilier pour l'école maternelle et l'Espace associatif, de TBI pour l'école maternelle	50 000 € TTC

Après discussions au sein de l'assemblée, les travaux suivants sont budgétisés comme suit :

– crépis de l'église	sur l'exercice 2024
– isolation du presbytère et du foyer paroissial :	sur l'exercice 2024
– remplacement des filets du city stade :	en 2023
– réfection du sol de l'aire de jeux rue de la Colline	sur l'exercice 2024
– Pose d'un lampadaire à l'entrée du sentier de la rue d'Offenheim	en 2023
– école élémentaire : un ou deux bancs dans la cour matériel sportif	en 2023

#### VOTE DES SUBVENTIONS AU BUDGET PRIMITIF 2023

Le conseil municipal, par délibération, vote les subventions pour un montant total de 14 000 € et ouvre les crédits correspondants au compte 65748 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » au budget primitif 2023, présenté par anticipation avec la nomenclature budgétaire développée M57 (cf PV du 2 septembre 2022).

#### PLACEMENT DE TRESORERIE SUR UN COMPTE A TERME

Pour rappel, le comptable public est dépositaire des fonds (ou de la trésorerie) de la commune. Cette règle est un principe de la comptabilité publique qui instaure la séparation entre l'ordonnateur, en l'occurrence le Maire qui ordonne les dépenses et les recettes au budget communal, et le comptable public qui encaisse et décaisse des fonds pour le compte de la collectivité. Toutefois, il existe des dérogations à cette règle qui autorisent l'ordonnateur à



placer des fonds, provenant d'emprunts dont l'emploi est différé, sur un compte à terme rémunéré de l'Etat. Le Maire rappelle que la commune a encaissé un capital de 600 000 € en 2021 pour faire face aux dépenses liées à la reconstruction de la nouvelle maternelle, et que ce capital n'est pour l'instant pas consommé du fait du report du paiement du solde des travaux fin 2023 ou en en 2024. La commune est par ailleurs en mesure de faire face aux autres dépenses budgétaires de l'exercice 2023 grâce à l'autofinancement. Dans ces conditions, il est proposé de placer ces fonds, à hauteur de 600 000 € maximum pour une durée indicative d'un an, sur un compte à terme rémunéré de l'Etat. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce point par délibération.

#### DIVISION DU CHEMIN RURAL LIMITROPHE ENTRE PFULGRIESHEIM ET GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL

Le Maire expose que le chemin rural qui se situe à la jonction des bans communaux de Pfulgriesheim et de Griesheim-sur-Souffel appartient pour moitié à chaque commune selon un axe longitudinal, formant la limite des deux bans. Dans le cadre de l'urbanisation des périmètres du Meyeracker à Pfulgriesheim et du Kleinfeld à Griesheim, ce chemin matérialise la séparation des deux futurs lotissements d'habitation. A la demande de la municipalité de Griesheim-sur-Souffel, le Maire propose de faire diviser le linéaire en deux parcelles, de part et d'autre de l'axe longitudinal, et de procéder par échange pour que chaque commune possède une section complète du chemin en pleine propriété. Le projet de division parcellaire présenté pour avis au conseil municipal est approuvé. Après numérotation puis enregistrement de ces nouvelles parcelles au Livre Foncier, il sera possible de procéder au transfert de propriété par acte administratif sur la base d'une délibération à prendre dans les mêmes termes par les deux communes.

#### PARTICIPATIONS FINANCIERES A LA SALLE DES FETES

Pour rappel, une délibération instaurant de nouveaux tarifs de location à la salle des fêtes et une participation financière liée aux charges de fonctionnement à verser par les associations utilisant la salle de manière régulière tout au long de l'année dans le cadre de cours payants a été prise le 4 novembre 2022. Compte-tenu du montant de la facture d'électricité du mois de janvier 2023 de plus de 11 000 € TTC, le Maire est d'avis qu'il faudrait mettre en place un suivi de la consommation électrique, en effectuant au besoin des relevés du compteur électrique avant et après chaque manifestation à la salle des fêtes, si la hausse des consommations se prolonge. Il serait alors possible d'instaurer une participation financière spécifique « électricité » sur la base des consommations réelles. Pour mémoire, cette participation électrique est mise en œuvre depuis de nombreuses années dans le cadre de la mise à disposition du Club House à l'Association Sportive de Pfulgriesheim qui verse chaque année à la commune une contribution équivalente à 40 % du coût réel des postes de consommation et d'acheminement de l'énergie consommée au Club House.

#### MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES POUR LES SERVICE DE CANTINE EN 2023

D'ici à l'ouverture en septembre 2023 du nouveau groupe scolaire, composé de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire géré par l'ALEF délégataire de service public pour le compte de la Communauté de communes du Kochersberg, le service de cantine continue d'être assuré dans l'ancienne salle de classe enfantine pour les enfants de maternelle et dans la petite salle du bar de la salle des fêtes pour les enfants de la primaire. La mise à disposition des locaux fait partie intégrante des frais supportés par l'intercommunalité au titre du service de cantine. Une convention valable de 2020 à 2022 a fixé les modalités de cette prise en charge financière à hauteur de 0.118 €/enfant/heure au profit de la commune de Pfulgriesheim. Etant donné la prolongation du service de cantine dans les conditions existantes, la commune se voit dans l'obligation de reconduire la convention sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 7 juillet 2023. Ce point est adopté à l'unanimité.

#### REVISION DU MONTANT DES CHARGES LOCATIVES DANS LES LOGEMENTS COMMUNAUX

Suite à l'augmentation du coût de l'énergie, un premier décompte de charges pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 a démontré la nécessité de revoir à la hausse le montant des avances mensuelles sur les charges locatives des logements communaux.

Par délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des nouvelles avances sur charges mensuelles comme suit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 :

- logement du 2 Place de la Maire : avance mensuelle revalorisée de 60 € à 100 €
- logement du 5 rue de Truchtersheim : avance mensuelle revalorisée de 80 € à 140 €.

## DIVERS

### Point d'information relatif au maintien de l'accueil du matin des enfants par l'ALEF à la rentrée scolaire 2023

Pour mémoire, il faudrait un effectif de 18 enfants inscrits à l'accueil du matin de 7 h 30 pour que le service soit maintenu par l'ALEF qui gèrera le nouvel accueil périscolaire de Pfulgriesheim à la rentrée de septembre 2023 (voir PV du 2 décembre 2022). A ce jour, ce quota n'est pas atteint.

### Informations relatives au recensement de la population en cours dans la commune

L'opération de recensement de la population se termine le 18 février 2023. A ce jour, la collecte des données qui est achevée à 99 % montre un léger recul de la population par rapport à 2017 avec 1284 habitants (estimés) contre 1311 en 2017.

### Démarchage à domicile de l'association Médecins sans Frontières

Suite à la demande du service de communication de l'association humanitaire « médecins sans frontières », le Maire informe qu'il a donné son accord à une campagne de sensibilisation aux actions de cette association qui doit être menée au mois de février auprès des habitants de la commune.

### Mise en service de l'application intra muros

Mme Liliane BAUER Présidente de la commission communale « information » explique que l'application « intra muros » a été développée par la Communauté de communes à destination des habitants du Kochersberg. Elle est téléchargeable sur les téléphones mobiles et permet de recevoir les informations importantes grâce à un système d'alerte (dates des collectes de sang, des manifestations dont la marche populaire du dimanche 19 mars 2023). Il est proposé d'informer la population à ce sujet sur le prochain tract d'information concernant l'Osterputz du samedi 1<sup>er</sup> avril 2023.

## TOUR DE TABLE

M. Claude AFFOLTER, Adjoint au Maire, informe que les thuyas du presbytère seront taillés par M. PETITJEAN de Wangen.

M. Sébastien DURST signale un certain nombre de petits travaux à entreprendre dont le nettoyage des gouttières de l'église, du Milich'Hisel et du presbytère. A l'église, le crépis du chœur est abimé au bas des fresques du 14<sup>e</sup> siècle classées au titre des Monuments historiques. Il serait judicieux de solliciter l'avis et les recommandations de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) avant d'engager des travaux.

M. DURST demande si les dysfonctionnements d'éclairage public seront bientôt réglés. Il reste un plateau LED à changer dans l'impasse de Truchtersheim. Le remplacement dans la rue du Levant des 13 plateaux LED hors service est imminent car le matériel a été livré à l'électricien, la société S2EI de Niederhausbergen.

Il recommande également à l'assemblée de réfléchir dès à présent aux opérations de déménagement du matériel scolaire dans la nouvelle école maternelle.

Enfin, dans le cadre du lancement au 1<sup>er</sup> juillet de la collecte des bio déchets en points d'apport volontaire par la Communauté de communes, M. DURST pense qu'il dès maintenant identifier les emplacements les plus adéquats dans le village afin de minimiser les nuisances pour les riverains.

Mme Corinne ZEISSLOFF demande si des choix stratégiques ont été faits au sujet du fleurissement d'été en vue d'économiser les ressources en eau. M. Gérard DURINGER propose de remplacer les plantes annuelles par des plantes vivaces, nécessitant moins d'arrosage, aux endroits les plus compliqués d'accès dans la commune et présentera au conseil municipal un devis détaillé.

La date du prochain conseil municipal consacré au vote du budget primitif 2023 aura lieu le vendredi 10 mars 2023.

La séance est levée à 22 h 40.